

Grenoble, le 14 décembre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public du second degré et privé du second degré sous
contrat d'association

et

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale de circonscription

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
publiques et privées du premier degré

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directrices et directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Rectorat

Division
des établissements
DIVET

Réf N° 2018-275

Affaire suivie par :
Elise Charbonnier
Chef de la division
des établissements
par intérim
Téléphone
04 76 74 72 31
Mél :
reserve.citoyenne
@ac-grenoble.fr

Suivi administratif :
Samantha BARDI
Téléphone :
04 76 74 70 43
Mél :
animation.reserve-citoyenne
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex1

Objet : création du compte d'engagement citoyen (CEC) sur le dispositif de la réserve
citoyenne de l'éducation nationale – recensement des interventions des réservistes
citoyens de l'académie.

Le CEC, créé par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du
dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, recense les activités
bénévoles de son titulaire, lesquelles lui permettent notamment d'acquérir des heures sur son
compte personnel de formation.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la liste des réservistes citoyens de l'éducation nationale éligibles à
l'ouverture des droits à formation dans le cadre du compte d'engagement citoyen (CEC) doit
être transmise à la Caisse des dépôts et des consignations, par le ministère de l'éducation
nationale et de la jeunesse, conformément à l'article D. 5151-14 du code du travail.

A cet effet, il vous revient, en lien avec vos équipes pédagogiques et éducatives, de recenser
et de saisir dans l'application nationale de la réserve citoyenne les interventions effectuées
depuis le 1^{er} janvier 2018 par les réservistes au sein de votre établissement, avant le 21
décembre 2018.

L'application comptabilisant les interventions des réservistes est accessible depuis le portail
ARENA, dans le domaine « référentiels et outils » puis dans le sous-domaine « annuaire ».

Une attention particulière doit être portée au renseignement des rubriques suivantes :

- la date de l'intervention ;
- le champ libre qui doit comporter les informations suivantes :
 - o le ou les champs d'intervention du réservistes ;
 - o l'action éducative pour laquelle le ou les réservistes ont été sollicités ;
 - o la qualité de l'intervention.

Je sais pouvoir compter sur votre attention à cette demande ministérielle et mobiliser vos
équipes pour présenter un retour dans l'application dédiée.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe de l'académie

Céline Hagopian

CPI : groupe académique de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
Madame Nathalie Lyon, directrice des services académiques du CAEC.

PJ : guide d'utilisation application RCEN (Réserve citoyenne de l'éducation nationale).